

La Social-écologie

Un enjeu d'avenir pour les collectivités

La Rochelle

Les 21, 22 et 23 août 2019



Préprogramme

**Eligible au
DIF Elu**

Mercredi 21 août

14h30 Accueil

15h00 : Les attentes des Français vis-à-vis des politiques municipales

Cette table-ronde, composée d'experts reconnus dans différents domaines, permettra de mettre en lumière l'état d'esprit des Français quant aux élections municipales de 2020 et leurs attentes, dans un contexte extrêmement spécifique.

17h00 : Le diagnostic des différentes forces politiques dans les communes

Donner la parole aux élus issus de différentes formations politiques de gauche permettra de dresser un diagnostic précis de l'état des forces politiques en présence et des atouts et faiblesses des équipes municipales socialistes et de gauche.

Jeudi 22 août Matinée

Ateliers thématiques (9h30-12h00)

La transition écologique et solidaire des territoires

Alors que plus personne ne doute de la nécessité d'engager une démarche globale et ambitieuse de transition écologique, énergétique et environnementale, la crise des « gilets jaunes » a rappelé que cet impératif ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur la portée sociale de cette logique. Quels outils peuvent être mobilisés au niveau local pour concilier transitions écologique et solidaire ?

L'égalité femmes / hommes en pratique dans les collectivités

La place accordée aux femmes dans le milieu politique et plus largement au sein des pouvoirs publics progresse, bien qu'encore trop lentement. Du fait de ces spécificités, l'échelon local est sans aucun doute le plus pertinent pour mettre en œuvre, dans les collectivités, des actions ambitieuses et novatrices pour accélérer ces évolutions.

Les finances locales

Dans un contexte de raréfaction de l'argent public et de sensibilité accrue de nos concitoyens aux prélèvements obligatoires, la question du financement de l'action publique locale doit être posée. Cela est d'autant plus le cas pour le bloc communal qui sera, du moins pour partie, impacté par la suppression de la taxe d'habitation. De plus, la montée en puissance des processus de contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités témoigne d'une évolution des logiques applicables. En définitive, c'est la notion même d'autonomie (fiscale, financière, politique) des collectivités qui est interrogée.

Ateliers techniques (9h30-12h00)

- La prise de parole en public
- Le budget communal
- Règles de communication en période pré-électorale
- Les financements européens

Jeudi 22 août après-midi

1^{ère} partie (14h00-16h00)

Ateliers thématiques

La redynamisation des territoires

Comment reconquérir des territoires et des espaces urbains ayant subi une mutation sociale, économique et démographique.

L'enjeu de cet atelier est d'imaginer des outils de reconquête à travers des exemples audacieux en matière d'accès à l'emploi, à la santé, au logement, aux services publics ...

Quelle politique de la ville pour demain ?

La politique de la ville doit être « relancée ». La fin de non-recevoir opposée au rapport « Borloo » et l'absence de mesures du gouvernement rendent d'autant plus urgent et nécessaire la consolidation d'une réflexion locale afin de déterminer les objectifs à se fixer et les leviers qu'il est possible d'utiliser.

La démocratie locale à l'heure de la démocratie participative

Comment garantir le lien démocratique entre deux élections ? Comment assurer la légitimité d'exercice du pouvoir local au delà de sa légalité représentative ? Comment garantir la participation effective d'une co-construction citoyenne efficace ? Ces interrogations sont désormais au cœur des enjeux et aspirations pour une nouvelle démocratie locale renouvelée.

Ateliers techniques

- Construire un projet de territoire
- Comprendre le budget communal
- La prise de parole en public

2^{ème} partie (16h00-18h00)

Ateliers thématiques

Les enjeux contemporains de l'habitat

Les attentes de nos concitoyens à l'échelon local en matière de logement sont à la fois en pleine mutation et en pleine hausse. La problématique du logement et de l'habitat est plus prégnante que jamais et oblige les élus locaux à définir une vision et une stratégie d'ensemble en la matière, notamment du point de vue de l'aspect écologique (Réseaux de chaleur, réhabilitation-isolation des copropriétés)

Les collectivités territoriales garantes de la laïcité

La laïcité irrigue très largement les débats nationaux ; sur le plan local, cette problématique se double d'une nécessaire approche concrète qu'il convient de déterminer avec soin.

Les nouvelles intercommunalités

Il n'est aujourd'hui plus possible de porter un projet de territoire communal sans prendre en compte l'essor des intercommunalités et leur place renforcée au sein du bloc communal. Il est nécessaire de faire un état des lieux des nouvelles intercommunalités et de leurs compétences pour développer une analyse fine au niveau communal

Vendredi 23 août 2019

9h30 : Réinventer les savoirs populaires.

La gauche de gouvernement s'est construite durant le 20ème siècle autour de combats, dont l'éducation populaire, qui a joué un rôle structurant et fédérateur de premier plan.

Aujourd'hui, la notion des savoirs populaires, au sens le plus large, constitue un vecteur d'action pour les militants et les élus.

Tant dans une approche classique (par exemple, la connaissance de l'environnement administratif, les connaissances relatives au bien-être et à la santé ou encore l'insertion sociale, culturelle et associative) que dans une approche plus moderne, notamment avec l'essor des technologies de l'information et de la communication qui implique l'appropriation de nouveaux savoirs et codes, la réinvention de ces savoirs populaires doit être une priorité pour la gauche !

10H30 : Les relations Etat/collectivités territoriales

Dans un contexte politique inédit, marqué par la crise des gilets jaunes et plus généralement par un discrédit sans précédent de la classe politique, la relation entre l'Etat et les collectivités doit être questionnée. Alors que les collectivités assument une très grande partie de l'investissement public en France et que les élus locaux sont une interface fondamentale avec nos concitoyens, l'Etat tend à recentraliser, sans le dire explicitement, les moyens de l'action publique. Est-il possible dans ce cas d'établir un partenariat basé sur la confiance et le respect de la liberté d'action des collectivités ?

12h00 : Conclusions du Séminaire

13h00 : Fin du séminaire

AUTOUR DU SEMINAIRE ...

Plusieurs réunions spécifiques sont programmées en marge du séminaire, sur place :

- Réunion des Présidents d'UD (ou leurs représentants) : Mercredi à 18h30
- Réunion des maires et élus municipaux : Jeudi à 18h00
- Réunion des conseillers départementaux : Jeudi à 18h00
- Réunion des conseillers régionaux : Jeudi à 18h00

Ce séminaire sera suivi par l'Université d'été du P.S. Début : le vendredi à 14h00.

MODALITES D'INSCRIPTION ...

**Eligible au
DIF Elu**

Voir page suivante ...

Deux solutions pour participer au séminaire des élus :

Les frais d'inscription, de déplacement et de séjour sont pris en charge dans le cadre du droit à la formation des élu-e-s locaux-les- ainsi que du « D.I.F. élus » auprès de la Caisse des dépôts.

1) Dans le cadre du droit à la formation traditionnel, il suffit de compléter le bulletin d'inscription, de le faire valider par votre collectivité et de nous le retourner **avant le 22 juillet**

2) Le droit individuel à la formation des élus (DIF élus) est un nouveau dispositif adopté en 2015. Il permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations en lien avec leurs fonctions électives, mais leur permettra aussi de faciliter leur réinsertion professionnelle après leur mandat.

Les élu-e-s peuvent ainsi acquérir un droit à formation de vingt heures de formation par an, cumulable sur toute la durée de leur mandat, soit aujourd'hui **60 heures** (20 heures acquises en 2016, 20 en 2017 et 20 en 2018).

Ce séminaire utilisera 14 heures de crédit.

Ce nouveau droit ne se substitue pas au droit traditionnel, il le complète.

Votre inscription est une démarche individuelle. La demande est à envoyer directement à la Caisse des Dépôts. Si vous êtes intéressé-e-, nous vous ferons parvenir le formulaire correspondant à ce séminaire. Contactez nous !

ATTENTION :
Votre demande doit parvenir à DIF-élu avant le 11 juin.
Prenez contact avec nous très vite !

Pour tout autre renseignement concernant ce dispositif, vous pouvez consulter le site de DIF-Elu : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>

LES FRAIS EVENTUELS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR :

Dans le cadre du droit à la formation traditionnel, ils sont remboursés par la collectivité selon les règles fixées la collectivité elle-même.

Dans le cadre du DIF Elu, ils seront remboursés à l'élu-e- par la Caisse des Dépôts et Consignations, sur présentation d'une note de frais et des justificatifs de dépenses, dans les conditions prévues pour les agents publics en mission (conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- **Sur les inscriptions** : Sylvie DRUON,
responsable du pilotage administratif s.druon@maisondeselus.fr - 01 40 23 24 36
- **Sur le contenu du séminaire des élus** :
- Hervé BEAUMANOIR, h.beaumanoir@maisondeselus.fr - 06 74 57 07 47